

DYLEM® - Fongicide contre la septoriose et la rouille brune du blé tendre, du blé dur, du triticale et de l'épeautre.
Il s'utilise à la dose maximale de 1 L/ha. Voir détails à l'intérieur du livret.

Détenteur de l'A.M.M. et EMB: Life Scientific Ltd – Block 4 - Belfield Office Park – Beech Hill Road - DUBLIN 4 (Irlande)
Type d'action: Fongicide (FRAC 3)
Formulation: **Concentré émulsionnable (EC)**
Composition: **100 g/L (10 % p/p) de prothioconazole (ISO) - 48 g/L (4,8 % p/p) de metconazole (ISO)**

DANGER



DYLEM® (N° d'A.M.M. : 2240545)
Contient des alcools, C9-C11, éthoxylés

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H361D : Susceptible de nuire au fœtus. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée: 48 heures après traitement.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. **P280 :** Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. **P305+P351+P338+P310 :** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. **P308+P313 :** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. **P391 :** Recueillir le produit répandu. **P501 :** Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. **SPa1 :** Pour éviter le développement de la résistance de certaines maladies des céréales au prothioconazole et au metconazole, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur blé et triticale. **SPe2 :** Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages céréales d'hiver. **SPe3 :** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales de printemps. **SPe3 :** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales d'hiver.

Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre la rampe de pulvérisation et :
- l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement
- l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887
(appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané: enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux: rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Par précaution, consulter un médecin ou un spécialiste. En cas d'inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter sans délai les secours: le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion: rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours: le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, en cas de doute ou si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'intoxication animale: contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur :
www.quickfds.com.

Fabrique en UE

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE, 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ?

N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.lifescientific.com

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

UFI: 9JDD-7AG2-120V-K3X7



GTIN 0539153494328



5 391534 946328

170440607805_V1

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le prothioconazole et le metconazole appartiennent au groupe FRAC 3 (fongicides IDM). Ce sont des inhibiteurs de la biosynthèse des stérols. Le prothioconazole appartient à la famille des triazolinthiones. C'est une substance systémique qui agit principalement de manière préventive sur diverses maladies des cultures. Le metconazole appartient à la famille des triazoles. C'est un fongicide systémique, avec action préventive et curative.

Tableau des usages

Traitement des parties aériennes

Cultures (d'hiver et de printemps)	Cibles	Dose maximale d'emploi	Nombre maximal d'applications	Stades d'application	Délai avant récolte	ZNT aquatique
Blé tendre Blé dur Triticale Epeautre	Septoriose Rouille brune	1 L/ha	1/an*	Application entre les stades BBCH 39 et 49	DAR F** (BBCH 49)	Cultures d'hiver : 20 m dont DVP*** 5 m Cultures de printemps : 20 m

* 1 application au total par an et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies.

** DAR F : Délai avant récolte minimal entre le dernier traitement et la récolte, exprimé en stade de croissance de la culture.

*** DVP : Dispositif Végétalisé Permanent.

BBCH 39 : le limbe de la dernière feuille est entièrement étalé, la ligule est visible.

BBCH 49 : les premières arêtes (barbes) sont visibles (pour les variétés aristées).

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Limites maximales de résidus (LMR) : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Life Scientific ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Conditions d'application

Contre la rouille brune et la septoriose : appliquer DYLEM® entre les stades BBCH 39 (le limbe de la dernière feuille est entièrement étalé, la ligule est visible) et BBCH 49 (fin du stade gonflement de l'épi ou de la panicule, montaison : les premières arêtes (barbes) sont visibles (pour les variétés aristées)).

Précautions d'emploi

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Remplir aux 2/3 la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire de produit dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application. Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd. décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN ŒUVRE RÉGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker la préparation dans un endroit frais.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC : PULVÉRISATEUR PORTE OU TRAINE A RAMPE		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables (**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	EPI partiel			EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiées EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3			En cas d'exposition aux gouttelettes pulvérisées		

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► **N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.**



► **Protégez votre santé et celle de votre entourage.**



► **Surveillez les conditions météorologiques.**



► **Protégez les points d'eau.**



► **Protégez les pollinisateurs.**



► **Préservez la faune sauvage.**



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/)

FLASHEZ-MOI

DYLEM® - Fongicide contre la septoriose et la rouille brune du blé tendre, du blé dur, du triticale et de l'épeautre.
Il s'utilise à la dose maximale de 1 L/ha. Voir détails à l'intérieur du livret.

Détenteur de l'A.M.M. et EMB: Life Scientific Ltd – Block 4 - Belfield Office Park – Beech Hill Road - DUBLIN 4 (Irlande)
Type d'action: Fongicide (FRAC 3)
Formulation: Concentré émulsionnable (EC)
Composition: 100 g/L (10 % p/p) de prothioconazole (ISO) - 48 g/L (4,8 % p/p) de metconazole (ISO)

DANGER



DYLEM® (N° d'A.M.M. : 2240545)

Contient des alcools, C9-C11, éthoxylés

H302 : Nocif en cas d'ingestion. H315 : Provoque une irritation cutanée. H317 : Peut provoquer une allergie cutanée. H318 : Provoque de graves lésions des yeux. H351d : Susceptible de nuire au fœtus. H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 : Respecter les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Délai de rentrée: 48 heures après traitement.

P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage. P305+P351+P338+P310 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P308+P313: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le contenu/réceptif dans une installation agréée d'élimination des déchets.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP1: Pour éviter le développement de la résistance de certaines maladies des céréales au prothioconazole et au metconazole, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural sur blé et triticale. SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages céréales d'hiver. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales de printemps. SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages céréales d'hiver.

Protection des personnes présentes et des résidents

Respecter une distance d'au moins 10 mètres entre la rampe de pulvérisation et : - l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement - l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents; et utiliser un matériel permettant une atténuation de la dérive d'au moins 50 %.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI: 9JDD-7AG2-120V-K3X7

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané: enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux: rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Par précaution, consulter un médecin ou un spécialiste. En cas d'inhalation: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Contacter sans délai les secours: le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion: rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours: le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, en cas de doute ou si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. N jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'intoxication animale: contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉEMPLI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfids.com.

Fabriquée en UE

Distribué par : LIFE SCIENTIFIC FRANCE, 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ?

N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.lifescientific.com

N° de lot et date de fabrication : voir emballage



GTIN 05391534946328



5 391534 946328 >

17040607805_V1